

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL 2021

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Arrêté d'ouverture n°2020-429 du 23 novembre 2020

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, les Centres de gestion de la région Centre-Val de Loire

Le Centre de gestion de la Seine-et-Marne (Centre organisateur)

CO-ORGANISENT

UN EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

(Femme / Homme)

CONDITIONS PARTICULIÈRES À SATISFAIRE	DATE ET LIEUX DES ÉPREUVES
Ouvert aux fonctionnaires qui justifient au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 3^e échelon de la seconde classe du grade d'Assistant socio-éducatif peuvent être nommés au grade d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle après réussite à un examen professionnel. Peuvent également se présenter à cet examen les fonctionnaires relevant de la première classe du grade d'Assistant socio-éducatif,	<p>Épreuve d'admissibilité : Examen du dossier individuel du candidat par le jury à compter du vendredi 26 mars 2021 au CDG 77 à Lieusaint (77)</p> <p>Épreuve orale d'admission à compter du lundi 1^{er} juin 2021 au CDG 77 à Lieusaint (77)</p> <p><i>Le Centre de gestion de Seine-et-Marne se réserve la possibilité au regard des contraintes matérielles d'organisation de modifier les dates de l'épreuve orale d'admission</i></p>

La période de préinscription en ligne, de demande et de retrait des dossiers est fixée du 5 janvier au 3 février 2021 inclus.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est fixée au 11 février 2021 inclus, le cachet de La Poste faisant foi.

Si les pièces obligatoires (dossier individuel, états des services) ne sont pas retournées de manière conjointe au dossier d'inscription, le candidat disposera d'un délai qui s'étendra jusqu'à la date de la première épreuve, soit le 26 mars 2021, le cachet de La Poste faisant foi.

Pendant la période d'inscription, les candidats disposent, en outre, de la possibilité de déposer leur dossier d'inscription, ainsi que les pièces justificatives sur l'espace sécurisé mis à leur disposition dans le logiciel de gestion des inscriptions

Les dérogations aux règles normales de déroulement des épreuves de la session 2021 de l'examen susmentionné sont décidées par l'autorité organisatrice, au vu de la production par les candidats d'un certificat médical établi par un médecin agréé qui doit avoir été établi moins de six mois. La date limite à laquelle les candidats pourront fournir le certificat mentionné est fixée au 26 mars 2021.

Adresse du site permettant la préinscription en ligne : www.cdg77.fr

Adresse à laquelle les dossiers de candidature peuvent, à défaut, être postés :

CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE
Service concours, 10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAINC Cedex

La Présidente
du Centre de gestion

Anne THIBAUT
Maire d'Arville